

Formation : Maîtriser l'objectif du ZAN à travers les documents d'urbanisme

Zéro artificialisation nette (ZAN), créer sa stratégie foncière
Formation pratique - 3j - 21h00 - Réf. URC
Prix : 1670 € H.T.

S'approprier la démarche évolutive du ZAN dans ses dimensions pratiques et stratégiques. Identifier les enjeux économiques et fonciers sur le long terme. Maîtriser le processus législatif et le statut juridique du ZAN dans le code de l'urbanisme. Savoir impulser les leviers à mobiliser pour atteindre le ZAN.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- ✓ Décliner le cadre juridique et législatif du ZAN : enjeux, objectifs, problématiques et échéances
- ✓ Clarifier les terminologies utilisées
- ✓ Identifier les leviers d'actions et outils mobilisables pour les EPCI et communes pour un développement urbain durable
- ✓ Donner un avis argumenté sur les documents d'urbanisme
- ✓ Analyser les capacités financières et techniques des communes à faire du renouvellement urbain
- ✓ Permettre l'articulation entre les documents d'urbanisme et ceux des collectivités dans l'objectif d'atteindre le ZAN

Public concerné

Agents intervenant sur la thématique de l'Equilibre Territorial, service de développement local.

Prérequis

Connaissances de la réglementation du Zéro Artificialisation Nette.

Vérifiez que vous avez les prérequis nécessaires pour profiter pleinement de cette formation en faisant [ce test](#).

PARTICIPANTS

Agents intervenant sur la thématique de l'Equilibre Territorial, service de développement local.

PRÉREQUIS

Connaissances de la réglementation du Zéro Artificialisation Nette.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Méthodes et moyens pédagogiques

Travaux pratiques

Apports théoriques et travaux pratiques

Méthodes pédagogiques

pédagogie active

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Programme de la formation

1 Maîtriser les enjeux de la sobriété foncière

- Les enjeux de la lutte contre l'artificialisation des sols.
- Précisions sur les grandes notions et vocabulaire lié au ZAN.
- Les conséquences de l'artificialisation.
- Le constat et les tendances des dernières décennies en France.
- Les principaux facteurs de l'artificialisation.

Échanges

Apports théoriques et informatifs suivis d'échanges et partage collectif sur les différents points abordés.

2 S'engager vers le Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050.

- Qu'est-ce que le ZAN ? cadrage juridique et approche technique.
- Mise en place d'un calendrier progressif de mise en œuvre.
- Les acteurs du ZAN.
- Savoir interpréter les documents d'urbanisme.
- La territorialité des enjeux.
- L'identification des principaux leviers et outils mobilisables par les territoires.

Etude de cas

A partir d'éléments transmis, reconstruire des scénarios de développement et estimer les potentiels de densification et le besoin éventuel d'extension.

3 Intégrer les enjeux fonciers dans les documents d'urbanisme

- Rappel des principes généraux du Code de l'urbanisme.
- Analyse et précisions sur le schéma d'intégration du ZAN dans les documents de l'urbanisme (SRADDET-SCOT-PLU(i)).
- Identification du traitement des enjeux fonciers dans les différentes parties d'un SCOT et d'un PLU(i).
- La posture et les points de vigilance à préciser dans le cadre du projet partenarial d'aménagement (PPA).

Réflexion collective

Partage d'expériences des participants structurés autour d'apport théorique.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les formations pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque formation ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le participant a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toute question ou besoin relatif à l'accessibilité, vous pouvez joindre notre équipe PSH par e-mail à l'adresse psh-accueil@orsys.fr.

4 Atteindre le ZAN : une stratégie foncière adaptée aux projets urbains.

- La stratégie foncière comme outil principal à mobiliser.
- Le diagnostic foncier et l'analyse des potentiels pour évaluer la faisabilité technique, juridique et financière d'une opération.
- Le choix des outils de maîtrise foncière et de gestion des usages en fonction des besoins.
- Les points de vigilance à identifier en amont d'une opération de renouvellement urbain ou renaturalisation.
- Les leviers d'actions pour accompagner les territoires dans leurs actions en faveur du ZAN.

Réflexion collective

Autour d'apports théoriques, l'illustration se fera par des exemples sur les territoires avec un partage des retours d'expériences des participants.

Dates et lieux

CLASSE À DISTANCE

2026 : 27 mai, 12 oct.

PARIS LA DÉFENSE

2026 : 20 mai, 5 oct.